

par les personnels élus au CA du collège Jacques Brel de Noyal sur Vilaine

Objet : Refus de vote du tableau de répartition des moyens

L'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation du collège Jacques Brel de Noyal sur Vilaine s'oppose **fermement au projet de « choc des savoirs » présenté par le ministère** car cette réforme est contraire à toutes les valeurs que les équipes défendent et au nom desquelles elles travaillent depuis de nombreuses années au collège Jacques Brel :

- cette réforme entraînera une **ségrégation et une stigmatisation scolaire et sociale**, les élèves issus de classes sociales défavorisées se retrouvant majoritairement dans le groupe de niveau fragile.
- **L'estime de soi** pour les élèves des groupes 1 et 2 sera fortement **dégradée**.
- Les élèves des groupes de niveau fragile avanceront nettement moins vite que les autres groupes, créant inévitablement **un écart de plus en plus difficile à réduire**.
- Les élèves qui auront passé leurs quatre années de collège dans les groupes de niveau 1 et 2 n'auront **certainement pas la chance de pouvoir accéder aux mêmes orientations post-3ème** que les autres.
- Les élèves à besoin particulier (n'étant déjà pas suffisamment accompagnés) en difficulté dans ces matières seront concentrés dans le groupe 1, **détruisant ainsi toute logique d'inclusion** dans les établissements scolaires.
- La mise en place de groupes de niveau impliquera **moins de cohésion** et de mélange au sein d'une cohorte d'élèves du même âge.
- L'ensemble des élèves sera soumis à **une pression** bien plus importante, liée à la **concurrence inévitable** qui se créera entre les élèves pour se maintenir dans un groupe (dans le cas des élèves du groupe 3) ou pour parvenir à en changer (dans le cas des élèves des groupes 1 et 2).

Si elle devait être mise en place, cette réforme serait **une annulation** dans notre collège de tout le travail mis en place ces dix dernières années par les équipes, les parents, les élèves, sur l'empathie, l'inclusion, l'égalité fille-garçon, l'autonomie...

Par ailleurs, cette réforme est contraire aux préconisations faites par la recherche pour permettre à tous les élèves de progresser :

- Il est prouvé scientifiquement que les regroupements permanents, tels que les classes de niveau, **sont inefficaces.**
- Les regroupements transitoires et flexibles, comme les groupes de besoin au sein de la classe, l'apprentissage en petits groupes coopératifs et le tutorat, obtiennent de résultats plus encourageants.

Pour toutes ces raisons, nous, représentant.e.s des personnels d'enseignement et d'éducation du collège Jacques Brel de Noyal sur Vilaine :

- **Voterons à l'unanimité contre le tableau de répartition des moyens,** qui applique une organisation structurelle contestable dans le fond mais aussi dans la forme.
- **Présentons aux membres du Conseil d'administration une proposition de répartition des moyens, avec 22 divisions et non 20,** qui nous semble bien plus répondre au principe même du code de l'éducation, en contribuant « à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. »
- **Sollicitons auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale d'Ille et Vilaine une audience** afin de pouvoir échanger directement avec les services concernés au sujet du maintien et de l'ouverture des classes présentées dans notre répartition des moyens.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Jacques brel.

Signatures :